



Younited

CODE DE CONDUITE

Novembre 2022

Younited souhaite agir en tant qu'Établissement de Crédit responsable, conformément aux attentes de ses **Parties Prenantes** (clients, collaborateurs, investisseurs, partenaires, fournisseurs et régulateurs).

Ce Code de Conduite (ci-après « le Code ») définit les règles de conduite professionnelle basées sur les valeurs et engagements de Younited afin de promouvoir l'intégrité des comportements individuels et collectifs. Ce Code est applicable à l'ensemble des Collaborateurs permanents ou temporaires, en France et à l'étranger.

Les Collaborateurs s'engagent, au sein de Younited, à respecter ces règles fondamentales pour instaurer et maintenir la confiance de toutes les Parties Prenantes, afin de travailler dans **un environnement professionnel éthique et intègre et de servir les clients au mieux de leurs intérêts.**

Par ailleurs, un dispositif interne de contrôle et de maîtrise des risques est en place afin de garantir le respect de ces engagements et des lois et réglementations en vigueur.

Table des matières

Valeurs et engagements	3
1. Nos valeurs	3
2. Nos engagements	3
Règles de conduite	4
1. Connaissance et protection des Parties Prenantes de Younited	4
1.1. Connaissance des Parties Prenantes	4
1.2. Protection des intérêts des Parties Prenantes	5
1.3. Défense de la concurrence libre et loyale.....	5
2. Ethique et Intégrité professionnelle	6
2.1. Devoir de confidentialité envers les informations de Younited	6
2.2. Lutte contre la corruption	7
2.3. Règles en matière de conflits d'intérêts	7
Respect des règles de conduite	9
Obligations et Sanctions	9
Le droit d'alerte.....	9

Valeurs et engagements

1. Nos valeurs

La mission principale de Younited est **d'améliorer la sérénité financière de ses clients, en leur permettant de réaliser leurs projets de vie grâce à des solutions de financement et de paiement simples, et en les accompagnant dans leur éducation financière**. Dans ce but, les Collaborateurs s'engagent à respecter un socle de 5 valeurs communes dans l'ensemble des régions où ils interviennent.

- **Make it simple** : Nous avons la volonté de concevoir des produits simples pour offrir une expérience utilisateur optimale, transparente et compréhensible.
- **Act as an entrepreneur** : Chaque Collaborateur est libre d'être force de proposition, de porter ses idées, de les faire grandir et simplement d'oser !
- **Innovate or die** : Chez Younited, nous avons le goût du défi, et bouleverser le secteur bancaire en proposant un nouveau mode de crédit en est un ! Il prouve la nécessité d'innover, de questionner, d'imaginer pour répondre aux besoins de nos Parties Prenantes.
- **Faster is better** : Chez Younited, nous décidons et agissons vite. On s'emploie à faire les choses bien mais avec célérité.
- **No limit** : Viser toujours plus haut et repousser ses limites est une valeur cruciale, que l'on applique avec réalisme et humilité. Cela fait également référence à notre volonté de tenir compte, dans notre prise de décision, de la réglementation et de l'impact social et environnemental de nos activités sur toutes nos Parties Prenantes.

2. Nos engagements

L'impact social et environnemental est une préoccupation majeure chez Younited.

Younited a intégré dans ses statuts son souhait de générer un impact positif et significatif dans la conduite de ses activités. Le Directoire et le Conseil de Surveillance s'engagent ainsi à **prendre en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales** de leurs décisions sur l'ensemble des Parties Prenantes de Younited et sur l'environnement.

Les quatre engagements ci-dessous orientent notre stratégie RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) et l'inscrivent au cœur de ses enjeux business et de son écosystème. Younited s'engage par ailleurs, en son sein comme au travers de ses relations commerciales, sur le respect des normes internationales en matière de droits humains, conformément aux principes directeurs de l'OCDE et les valeurs fondamentales de l'ONU.

- **Protect our clients¹** : Contracter un crédit est un moment important qui peut parfois générer stress et anxiété, surtout lorsque les clients ne sont pas familiers du secteur financier. Afin de leur permettre de réaliser leurs projets tout en minimisant leurs inquiétudes et leur exposition au risque de surendettement, nous souhaitons **rendre nos produits simples et transparents**. Nous prenons également toutes les mesures qui s'imposent en matière de protection des données personnelles et de cybersécurité.
- **Promote green practices** : Nous nous engageons à promouvoir de bonnes pratiques visant à réduire notre impact environnemental. Qu'il s'agisse de nos bureaux classés « Haute Qualité Environnementale », de notre politique Voyages qui encourage les collaborateurs à limiter les

¹ Protéger nos clients ; Promouvoir des pratiques durables ; Responsabiliser et autonomiser ; Favoriser l'inclusivité

déplacements entre nos bureaux européens, la recherche de partenaires qui contribuent à l'économie circulaire ou de projets de développement de produits « verts », **l'ensemble de notre activité est passé au crible de son impact environnemental.**

- **Empower People** : Nous avons pour objectif de contribuer à la **responsabilisation et à l'autonomisation de nos clients et collaborateurs** dans leurs projets, carrières et parcours de vie. Pour nos clients, nous développons Younited Coach, une plateforme gratuite de coaching financier visant à aider à une gestion financière saine. Pour nos collaborateurs, nous mettons en place des mesures permettant de grandir professionnellement : formation, coaching, mobilité fonctionnelle ou géographique...

Foster Inclusion : Chez Younited, **nous croyons fermement à l'égalité des chances.** Nous sommes persuadés que toute personne, quels que soient ses croyances, âge, nationalité, handicap, situation familiale ou genre, a sa place parmi nous. Nous sommes notamment signataires, en France, du Parental Challenge, du Pacte Parité de la French Tech et développons un ensemble de mesures dédiées à encourager l'inclusion de tous chez Younited.

Règles de conduite

1. Connaissance et protection des Parties Prenantes de Younited

Dans le cadre de la protection de ses Parties Prenantes, Younited tient compte des attentes de l'écosystème dans lequel le Groupe évolue, ainsi que de toutes les réglementations et obligations éthiques en vigueur.

1.1. Connaissance des Parties Prenantes

La connaissance adéquate des Parties Prenantes de Younited s'inscrit dans un dispositif global de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT), de lutte contre l'évasion fiscale, et de respect des sanctions internationales.

Les Collaborateurs sont sensibilisés à l'importance du *Know Your Customer* (KYC) qui correspond à l'ensemble des obligations concernant la connaissance qu'ils doivent avoir de leurs clients ou partenaires. Younited met aussi en place des dispositifs de filtrage et de surveillance, notamment liées aux Sanctions et embargos internationaux, permettant de renforcer la connaissance des Parties Prenantes.

Les Collaborateurs ont tous pour mission de prévenir les risques liés à la LCB-FT, et sont informés, sensibilisés et formés a minima annuellement sur ce sujet et la fonction Conformité coordonne la gestion de ces risques et assure la formation continue de l'ensemble des Collaborateurs.

Les bonnes pratiques applicables à chaque Collaborateur en matière de connaissance des Parties Prenantes

- Je complète les formations et applique de façon proactive les processus et procédures liés à la LCB-FT
- En tant que manager, je sensibilise et responsabilise mes équipes sur le sujet
- J'apporte une vigilance particulière au KYC lors de l'entrée en relation et tout au long de la relation
- Je suis attentif aux opérations atypiques ou complexes qui pourraient viser à dissimuler un comportement illicite, et je respecte les procédures d'escalade liées
- J'informe ma ligne hiérarchique et ou les équipes Conformité en cas de doute ou de soupçon sur une Partie prenante

Confidentialité des données des Parties Prenantes

Mériter la confiance des Parties Prenantes est une aspiration essentielle de Younited, qui s'engage à **préserver la confidentialité des données de ses Parties Prenantes** en accord avec les lois et réglementations en vigueur.

Younited est soumis au Secret professionnel, et respecte les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Chaque collaborateur est sensibilisé au traitement des données personnelles des Parties Prenantes et aux bonnes pratiques à appliquer pour préserver leur confidentialité.

Les bonnes pratiques applicables à chaque Collaborateur en matière de confidentialité des données personnelles

- Je traite chaque relation avec des Parties Prenantes comme confidentielle
- J'utilise les données personnelles des Parties Prenantes de manière éthique et transparente via le recueil du consentement
- Je ne partage les données des Parties Prenantes que sur le principe du *Need-to-know* ou « besoin d'en connaître » et dans le respect des lois applicables et normes internes
- Younited s'engage à ne collecter que les données nécessaires pour des objectifs professionnels définis dans le respect du principe de proportionnalité

1.2. Protection des intérêts des Parties Prenantes

La bonne connaissance des Parties Prenantes de Younited répond aussi à **un objectif de protection des clients** :

- Investisseurs : Younited est notamment soumis aux règlements européens relatifs à la protection des investisseurs et à la transparence des opérations.
- Emprunteurs : Younited met en œuvre des processus et procédures liées à la détection et la gestion de la clientèle en situation de fragilité financière ; et à la gestion rapide des réclamations et des médiations.

Les Collaborateurs s'efforcent ainsi **d'adapter les produits et services qu'ils proposent à la situation, aux objectifs et au profil de risque** de leurs Parties Prenantes.

1.3. Défense de la concurrence libre et loyale

Younited s'engage à promouvoir une concurrence libre et loyale afin de garantir la protection des intérêts de ses Parties Prenantes, mais aussi de l'intégrité des marchés. Cela se manifeste notamment par **la prohibition de tout comportement anticoncurrentiel au sein de Younited**. La défense de la concurrence libre et loyale implique :

- Le respect des lois sur la concurrence ;
- Une coopération active avec les autorités de concurrence ;
- La prohibition de la recherche d'un avantage concurrentiel au travers de pratiques illégales ou déloyales ;
- Un comportement équitable et intègre dans les relations commerciales avec les Parties Prenantes.

2. Ethique et Intégrité professionnelle

2.1. Devoir de confidentialité envers les informations de Younited

Chaque Collaborateur est tenu à **une obligation de discrétion** et est responsable du maintien, en toutes circonstances, de la confidentialité des données de Younited. La protection de ces données repose sur une logique de sensibilisation des Collaborateurs et sur un contrôle de la communication des informations confidentielles.

Le devoir de confidentialité est d'autant plus important que **l'utilisation croissante des nouvelles technologies et des échanges numériques représente une source de risque**. Younited se dote de dispositifs en matière de cybersécurité afin de faire face aux menaces évolutives pouvant porter atteinte à l'intégrité de ses données.

Les informations confidentielles de Younited concernent :

- L'organisation, la gestion du personnel, la technologie et les méthodologies de travail ;
- Les projets concernant le lancement de nouveaux produits, partenariats ou activités ;
- Les résultats économiques des différentes activités.

Afin d'assurer la protection d'informations particulièrement sensibles, Younited met en place des dispositifs spécifiques, et notamment dans le cadre de la prévention des abus de marché. **La commission d'un abus de marché repose sur l'utilisation illicite d'une information privilégiée** i.e. une information substantielle et confidentielle relative à Younited, qui n'est pas publique, mais qui si elle l'était, serait susceptible d'influencer le cours des instruments financiers concernés. Dans les cas particuliers où des Collaborateurs seraient susceptibles d'entrer en possession d'une information privilégiée, Younited met en œuvre un dispositif adapté d'information des Collaborateurs, et de contrôle de l'information privilégiée.

Les bonnes pratiques applicables à chaque Collaborateur en matière de protection des informations de Younited

- Je partage les informations confidentielles en interne sur la base du Need to Know
- Je ne partage des informations en externe que sur autorisation de la Direction Générale ou dans les cas prévus par la loi
- Je suis vigilant dès que je partage des informations relatives à Younited, y compris dans des chaînes d'email
- Seuls les dirigeants ou personnes formellement habilitées peuvent être en communication d'ordre professionnel avec les médias

2.2. Lutte contre la corruption

Younited lutte contre la corruption en se conformant aux réglementations applicables, et sensibilise l'ensemble des Collaborateurs à la détection et à la prévention de ces actes. Younited se conforme ainsi à la Loi Française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), ainsi qu'aux normes localement applicables dans ses Entités à l'étranger.

La corruption correspond à tout comportement par lequel sont sollicités, acceptés, reçus des offres, promesses, dons ou présents proposés à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers.

Younited se dote d'un dispositif anti-corruption, fondé sur des politiques et procédures adaptées qui couvrent toutes les Parties Prenantes dans le cadre de leurs relations professionnelles avec Younited.

Une éthique irréprochable est attendue de la part des Collaborateurs en matière de corruption et tout manquement aux obligations fixées par Younited peut donner lieu à l'application de sanctions fixées par le Règlement intérieur.

2.3. Règles en matière de conflits d'intérêts

Gestion des conflits d'intérêts

Les Collaborateurs de Younited se conforment aux règles internes en matière de détection, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, pour éviter qu'un intérêt personnel ne puisse influencer leurs actes ou leurs décisions.

Le conflit d'intérêts se manifeste lors d'une interférence entre une fonction exercée au sein d'une organisation et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influe ou paraisse influencer l'exercice impartial et objectif de la fonction. Le risque est de faire prévaloir les intérêts personnels sur ceux de l'organisation ou de la société civile et peut mener à des faits de corruption, trafic d'influence, délits d'initié, et exposer l'organisation à des risques financiers, réputationnels ou de sanctions.

La prévention des situations de conflits d'intérêts inclut un cadre procédural et une sensibilisation des Collaborateurs aux bonnes pratiques à suivre en la matière.

Les bonnes pratiques applicables à chaque Collaborateur en matière de gestion de conflits d'intérêts

- Je respecte les principes fixés par la Politique de gestion des conflits d'intérêts
- Je déclare à mon responsable hiérarchique et à la Conformité la présence d'intérêts externes
- Je déclare à la Conformité mes transactions personnelles
- J'informe mon responsable hiérarchique et la Conformité de tout conflit d'intérêt potentiel, direct ou indirect et m'abstiens d'intervenir sur des sujets concernés

Gestion des cadeaux et invitations

La réception et l'envoi de cadeaux et invitations sont des actes ordinaires de la vie des affaires et ne sont pas prohibés en tant que tels. Mais dans certaines circonstances, cela peut faire soupçonner l'existence d'une contrepartie dissimulée, et peut compromettre l'impartialité et l'intégrité d'une personne ou d'une entité, jusqu'à la commission d'une infraction de corruption.

Afin de limiter ce risque, les Collaborateurs se conforment à la Politique Cadeaux et Invitations de Younited qui fixe les limites et les règles à respecter en la matière et qui indique le processus de déclaration à suivre le cas échéant.

Les bonnes pratiques applicables à chaque Collaborateur en matière de cadeaux et invitations

- Je respecte les principes fixés par la Politique Cadeaux et Avantages de Younited.
- Je refuse tout cadeau ou invitation pouvant me mettre en situation de conflit d'intérêts
- Je ne sollicite pas de cadeaux auprès des personnes physiques ou sociétés ayant des relations d'affaires avec Younited
- Je sollicite l'avis de la Conformité pour les cadeaux d'une valeur supérieure à 150€ euros et respecte la procédure de déclaration interne

Gestion des donations, mécénats et parrainages

Les donations et mécénats en faveur d'organismes qui œuvrent pour l'intérêt général ou social, et les parrainages d'évènements ou de projets constituent une pratique courante dans la vie d'une entreprise. Elles marquent l'identité et les valeurs de l'entreprise.

Cependant, ces pratiques peuvent être détournées de leur fonction initiale et amener au versement ou à la réception d'avantages indus, ou à une mauvaise utilisation des fonds. Younited s'efforce de prévenir et de limiter les pratiques potentiellement nuisibles.

Transactions personnelles

Les transactions personnelles réalisées par les Collaborateurs de Younited ne sont pas interdites mais doivent être encadrées afin de maintenir un niveau d'intégrité et d'éthique professionnelle élevé. Younited se dote d'un dispositif interne de déclaration des transactions personnelles, visant notamment à combattre le risque de conflit d'intérêts ou d'utilisation frauduleuse d'informations privilégiées pouvant conduire à une situation de délit d'initié.

Les bonnes pratiques en matière de transactions personnelles

- Je n'utilise pas d'informations confidentielles obtenues dans le cadre de mes activités professionnelles chez Younited pour réaliser des transactions personnelles
- Je ne divulgue pas d'informations confidentielles à des proches
- J'obtiens l'accord préalable de la Conformité pour ouvrir un compte Investisseur
- J'obtiens les accords préalables nécessaires avant tout passage d'ordre, et notamment en complétant le formulaire de déclaration de transactions personnelles

Respect des règles de conduite

Obligations et Sanctions

Les Collaborateurs de Younited se doivent de respecter les règles de conduite décrites par ce Code. **Tout manquement peut entraîner des sanctions proportionnées, fixées dans le Règlement Intérieur de Younited, et pouvant aller jusqu'au licenciement du Collaborateur.**

En respectant les règles de conduite ci-dessus, **chaque Collaborateur contribue à participer au maintien d'un environnement professionnel éthique et intègre au sein de Younited.** Le respect de ce Code est assuré par l'application de règles internes fixées dans différentes Politiques et Chartes associées (et notamment la Charte Informatique).

Le droit d'alerte

Si malgré l'instauration de ces règles, les Collaborateurs sont confrontés à des doutes ou interrogations, **un dispositif de droit est en place.**

Lorsqu'un Collaborateur considère **qu'une situation particulière dont il a personnellement connaissance fait entrave aux règles fixées par le Code de conduite** ou qu'il la soupçonne d'être illégale, frauduleuse ou contraire à l'éthique, le dispositif d'alerte peut être utilisé.

Le dispositif d'alerte interne est destiné à permettre le recueil des signalements émanant de Collaborateurs visant l'existence de conduites ou situations contraires au Code de conduite. Il est exercé de manière responsable, de bonne foi et de manière non diffamatoire.

Younited dispose **d'une Procédure relative au dispositif du droit d'alerte à l'attention** de ses Collaborateurs et cela afin de les accompagner dans le signalement confidentiel d'alertes professionnelles.